

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2005

SECRETARIAT GÉNÉRAL

JM/JLL/VD/-05

Mennecy, le 3 février 2005

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le mercredi 9 février 2005 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤L 10.04.285.190	portant acceptation d'un marché selon la procédure adaptée pour la pose d'une surcouverture et de panneaux isolants à l'école primaire de la Verville
➤L 10.04.321.26	portant acceptation d'un marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée pour la construction de tribunes et vestiaires à la « Remise du Rousset »
➤L 10.04.322.28	portant acceptation d'une convention de prestation artistique à intervenir avec la société BRUN FACCIO sarl
➤L 10.04.328.32	portant acceptation d'un marché à bon de commande pour la réalisation de travaux de mise en sécurité du Parc de Villeroy
➤L 10.04.330.35	portant acceptation d'un contrat de formation professionnelle à intervenir avec CapMICRO
➤L 10.04.334.36	portant acceptation d'une convention d'emprunt avec préfinancements des investissements
➤L 10.04.334.37	portant acceptation d'une convention de conduite d'opération relative à l'enfouissement des réseaux d'électricité rue de l'Arcade
➤L 10.04.334.38	portant acceptation d'un contrat de maintenance du progiciel de gestion des élections politiques à intervenir avec la société LOGITUD
➤L 10.04.334.39	portant acceptation d'un contrat de maintenance du progiciel de gestion de l'Etat Civil à intervenir avec la société LOGITUD
➤L 10.04.337.42	portant acceptation d'une convention d'emprunt avec préfinancement des investissements
➤L 10.04.342.44	portant acceptation de l'avenant n° 3 à la régie de recettes de l'Ecole de Musique
➤L 10.04.342.45	portant acceptation de l'avenant n° 1 portant modification à la régie de recettes « produits des prestations relatives au centre de loisirs, au garderies périscolaires, au restaurant municipal scolaire et aux études surveillées » nouvellement dénommé Pôle facturation.
➤L 10.04.345.47	portant acceptation d'un contrat de maintenance à intervenir avec l'entreprise TECHNOCARTE
➤L 10.04.349.52	portant acceptation d'une convention de formation professionnelle à intervenir avec le CREPS Ile de France

➤L 10.04.350.55	approuvant le remplacement d'indice PSDC, relatif à la formule de révision du Marché d'exploitation, pérennité et rénovation de l'éclairage public, de la signalisation tricolore et illuminations de fin d'année (marché n° 80.02)
➤L 10.04.351.58	acceptant le contrat de vente d'un photocopieur à intervenir avec la société FAXY DIGITAL COPIE
➤L 10.04.351.59	acceptant le contrat de vente d'un photocopieur à intervenir avec la société FAXY DIGITAL COPIE.
➤L 10.05.07.66	acceptant le contrat de prestation de service à intervenir avec l'association « le Chat Rouge »
➤L 10.05.10.69	acceptant le contrat de sous-traitance à intervenir avec le Centre d'Aide par le Travail « Les Jardins de l'Aqueduc »
➤L 10.05.12.71	acceptant le contrat de prestation de service à intervenir avec l'association « L'écoute s'il pleut »
➤L 10.05.12.72	acceptant le contrat d'abonnement de services pour les opérations de dératisations et désinsectisations à intervenir avec la société AMBOILE SERVICE
➤L 10.05.12.73	acceptant l'avenant n°1 au marché n° 93.3 «collecte et évacuation des ordures ménagères et collectes sélectives ».

Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal du 14 octobre 2004, du 8 décembre 2004 et du 22 décembre 2004

INFORMATIONS :

- **Rapport sur les installations classées**

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

- 1) Compte Administratif 2004 et compte de gestion du receveur percepteur
- 2) Débat d'Orientation Budgétaire 2005
- 3) Demande de subvention : DGE travaux
- 4) Demande de subvention : DGE scolaire
- 5) Demande de subvention : DGE informatique

II / URBANISME/TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

- 6) Budget Eau: Compte Administratif 2004 et compte de gestion du receveur municipal
- 7) Budget Assainissement : Compte Administratif 2004 et compte de gestion du receveur municipal
- 8) Motion contre l'implantation d'une aire de grand passage à Lisses
- 9) Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football (complexe sportif « La Remise du Rousset »)
- 10) Marchés de travaux à l'orangerie II : attribution des lots 1, 2, 4,5 et 6
- 11) Prescription d'une Mise en Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UAd, Maison de la Petite Enfance

III / RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

- 12) Régime Indemnitare du personnel
- 13) Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel (stretching)
- 14) Détermination du tarif de la vacation pour l'intervention d'un animateur - jeunesse
- 15) Création de trois postes d'agents de surveillance des sorties d'école.

IV / TRANSPORTS / ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

16) Délibérations du Conseil Communautaire

- a) délibération portant transfert de charges lié au transfert de la compétence transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires des communes de Ballancourt-Sur-Essonne, Cerny, Champcueil, Itteville et Saint-Vrain
- b) délibération portant transfert de charges pour le dernier trimestre 2004 (1^{er} trimestre année scolaire 2004/2005)
- c) délibération portant transfert de charges relatif aux activités de transport assurées par le SISFA pour les communes de Baulne et la Ferté Alais

17) Tarifs pêche à l'étang de la Patte D'Oie

18) Plan de protection de l'atmosphère pour l'Ile de France (2005/2010)

19) Motion pour l'amélioration de la qualité de service sur la ligne D du RER

V / TOURISME/COMMUNICATION

Rapporteur : Madeleine FIORI

20) Pôle Loisirs et Découvertes : participation des usagers

VI / PATRIMOINE

Rapporteur : Chantal LANGUET

21) Demande de subvention pour la restauration du tableau « l'Apothéose de Saint-Denis »

VII / CULTURE

Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

22) Création d'une commission municipale « Conservatoire de Musique »

VIII / QUESTIONS DIVERSES

- Questions du Groupe Mennecy Maintenant :

- 1) Objet : Dysfonctionnements du RER D

- 2) Objet : Bilan de la sortie « Turner, Whistler, Monet » organisée par le pôle Loisirs et Découvertes

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, **Cher(e) collègue**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Joël MONIER.

.....

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 9 février 2005

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28

Convoqués le : 3 février 2005

L'an deux mille cinq, le 9 février à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

André PINON, Michel MARTIN, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Danièle MULLER, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

Monsieur Daniel PERRET, pouvoir à Monsieur Joël MONIER

Madame Josette LACOMME, pouvoir à Madame Chantal LANGUET

Monsieur Jean-Paul REYNAUD, pouvoir à Monsieur Michel BOUCHERY

Monsieur Claude GARRO, pouvoir à Madame Christine COLLET

Absent :

Madame Sophie BERNARD

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Jouda PRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

(Les éléments en italique sont des retranscriptions au mot à mot des intervenants)

(Cassette 1)

Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés et des décisions pris en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23.

A la demande de Monsieur BOUCHERY, Monsieur MONIER explique que la décision L 10.04..334.36 concerne l'emprunt nécessaire à l'acquisition de la Ferme de Milly pour le prochain centre administratif alors que la décision L 10.04.337.42 concerne ,elle, le budget d'assainissement.

Monsieur Le Maire propose, dans un souci d'économie de temps, de papier et d'argent, de reproduire les décisions et arrêtés, non plus en 33 exemplaires, mais uniquement pour les représentants des différentes listes. Les réunions de travail de chaque groupe, préparatoires aux séances du Conseil Municipal, devant permettre à chaque conseiller de consulter ces documents, d'ailleurs toujours disponibles dans les registres de la ville.
Les représentants de chaque groupe lui donne leur accord.

Concernant les procès verbaux de séances, Monsieur PEZAIRE suggère la réparation ou le changement du matériel d'enregistrement qui n'est pas toujours très fiable, des bribes d'intervention manquent sur les bandes donc sur les procès verbaux.
Monsieur MONIER indique que cette démarche est en cours.

Les procès verbaux des Conseils Municipaux du 14 octobre 2004, du 8 décembre 2004 et du 22 décembre 2004 sont approuvés.

Monsieur MONIER aborde à présent l'information sur le rapport des installations classées. Il donne lecture de l'arrêté émis par Monsieur Le Préfet de l'Essonne du 15 décembre 2004 autorisant la société CEL à exploiter l'Ecosite de Vert Le Grand.

Monsieur Le Maire annonce le premier point de l'ordre du jour.

I FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

1) Compte administratif 2004 et compte de gestion du receveur percepteur

Monsieur BOULEY donne lecture de la note de synthèse. Celle-ci conclut, pour la Section Investissement, que le compte administratif 2004 fait apparaître un déficit brut d'investissement de 1 302 928,27 € qui sera repris au budget primitif 2005, et pour la Section de Fonctionnement, un excédent cumulé de 2 070 025.85 € qui sera également inscrit au budget 2005 après affectation du résultat dans les différentes sections.

Puis, Monsieur BOULEY explique le principe d'inscription des reports. Il ajoute que le Compte Administratif est en parfaite adéquation avec le compte de gestion du percepteur, à l'euro près.

Monsieur BOULEY fait une présentation, chapitre par chapitre, du budget prévu et du réalisé correspondant, en invitant les conseillers à l'interrompre pour toutes demandes d'explication.

Du fait de cette liste exhaustive, et le document figurant dans le dossier disponible pour consultation au Secrétariat Général, seuls les chapitres ayant suscités questions ou commentaires sont repris dans ce procès verbal.

Après lecture détaillée des Dépenses de Fonctionnement, aucune question n'est posée.
Le total des dépenses prévu était de 17 317 154 € pour un réalisé de 14 559 795.26 €.
Après lecture détaillée des Recettes de Fonctionnement, aucune question n'est posée.
Le total de recettes prévu était de 17 317 154€ pour un réalisé de 16 215 709.11 €

A la question de Monsieur BOULEY, les conseillers disent approuver la méthode de présentation faite ce soir.

Monsieur BOULEY poursuit avec la partie investissement.

Il explique que les dépenses et les recettes sur les *grands postes* d'investissement ne sont pas significatives car les travaux importants votés au mois de septembre vont seulement débiter..

Après lecture détaillée des Dépenses d'Investissement, aucune question n'est posée.
Après lecture détaillée des Recettes d'Investissement, aucune question n'est posée.

Monsieur BOULEY précise que le total prévu pour ces recettes était de 12 345 655 € pour un réalisé de 4 453 256.39 €, donc chiffre légèrement supérieur au réalisé des dépenses, *ce qui est signe de bonne gestion.*

Monsieur BOULEY propose à chacun de poser des questions suite à cette présentation. Personne ne se manifeste, il donne alors lecture de la délibération.

Avant de procéder au vote, Monsieur BOULEY interroge à nouveau sur d'éventuelles questions.

Madame PRAT prend la parole et annonce que son groupe va s'abstenir. Elle explique pourquoi.

Elle déclare que cette délibération sur le Compte Administratif 2004 est susceptible d'annulation aux motifs suivants :

Ci-joint reproduction du texte lu à l'assemblée par Madame PRAT :

« Annulation de la délibération du conseil municipal relative à l'approbation du compte administratif :

L'association de droit privé « Espace culturel CAC » a bénéficié en 2004 d'une subvention de 79 745.00 euros.

Or l'article L2313-1 stipule :

« Dans les communes de 3 500 hab. et plus, les documents budgétaires sont associés en annexe :

- de la liste des concours attribués par la commune aux associations sous forme de prestations en nature et de subventions.....*
- Du bilan certifié conforme du dernier exercice connu des organismes au bénéfice desquels la commune a versé **une subvention supérieure à 500 000F** ».*

L'obligation d'assortir en annexe du compte administratif le bilan certifié conforme du dernier exercice connu, s'applique quel que soit le budget de l'organisme.

Le bilan permet d'avoir une vue globale du patrimoine de l'association (Rép min JOAN Q, 14 déc 1998)

L'obligation de joindre le bilan certifié conforme du dernier exercice connu consiste à joindre le bilan le plus récent au moment du vote du compte administratif, ceci dans un souci de transparence et de contrôle de l'assemblée délibérante (Rép min : JOAN Q 7 juin 1999)

Le bilan du CAC ne figure pas en annexe du compte administratif. Les conseillers municipaux ont été privés d'informations. Ceci est une cause d'annulation de la délibération relative à l'approbation du compte administratif.

En outre, l'association n'a pas rendu compte de sa gestion. L'association et le maire peuvent être déclarés comptables de fait solidaires des deniers de la commune. (CRC Haute Normandie 26 sep 1990, Sieur A..., maire de la commune de Val-de-Reuil et assoc. « Centre d'étude et d'action sociale »).

Madame PRAT poursuit :

On peut reporter cette délibération, Monsieur Le Maire. Nous n'avons pas voulu nous abstenir sans vous dire pourquoi. De plus, j'ai remarqué qu'en 2003, l'association a bénéficié de 75 476 euros, et il faudrait vérifier, le montant est à 75 000 euros maintenant. Pour vous, Monsieur Le Maire, pour votre protection, il faudrait reporter cette délibération.

Monsieur BOULEY : *Madame PRAT, je vous remercie beaucoup de votre intervention. Effectivement, peut-être qu'on aurait pu commettre une forte erreur. Mais vous auriez pu le dire l'année dernière et surtout vous auriez pu avoir la correction de nous en parler lors de la Commission des Finances plutôt que de ne rien dire.*

Madame PRAT : *Monsieur BOULEY, en Commission des Finances, nous n'avons pas eu les annexes, donc je ne savais pas quelles annexes vous alliez mettre et pour les 75 000 euros, Monsieur BOULEY, moi je pensais que c'était 500 000 francs, je l'ai dit il y a deux ans. Je n'ai su que dernièrement que c'était 75 000 euros. Et d'ailleurs, on a déjà eu un problème concernant les annexes, c'était pour l'état du personnel et la délibération avait été reportée.*

Suite à l'intervention de Madame PRAT, Monsieur Le Maire annonce une suspension de séance.(de 19h44 à 19h52).

A la reprise des débats, Monsieur MONIER indique que la délibération sur le compte administratif sera représentée en fin de séance. Il poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour.

2) Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur BOULEY présente la gestion des finances de la commune par l'évolution des dépenses et recettes, en s'appuyant sur le compte administratif 2004 tel qu'il a été présenté précédemment. Son analyse rétrospective des *différents postes les plus significatifs en montant ou politiquement*, est illustrée par une présentation Power Point (nombreux graphiques et tableaux).

- Frais d'affranchissement : hausse du fait de l'augmentation des tarifs de la Poste et des multiples courriers liés à l'application des procédures imposées par le nouveau code des marchés publics
- Restaurant Municipal : en 2004, les recettes ont augmenté du fait de la hausse de la fréquentation ; les dépenses ont évolué de la même façon, sachant qu'un marché de denrées alimentaires a été passé en 2004
- Assurances du Personnel : le tableau affiché évoluera en 2005 car le nouveau contrat signé est moins favorable à la ville. Depuis 2001, l'assureur remboursait plus de sinistres que ce que la commune versait en cotisations. L'augmentation du taux de cotisation est sensible.
- Carburant : augmentation liée à la hausse du pétrole et à l'acquisition de nouveaux véhicules
- Consommation d'eau potable : constante sauf en 2002 et 2004 dont la hausse est liée à une fuite importante. L'assurance prévue dans le contrat va jouer et une recette apparaîtra en 2005
- Electricité : éclairage public : petite baisse grâce à des ampoules de basse consommation et à la politique d'économie d'énergie (thermostat, nouvelles chaudières...)
- Gaz : baisse grâce là aussi à la politique d'économie
- Frais de télécommunication : stabilisation
- Transports : compétence transférée à la CCVE donc comparaison impossible
- Produits d'entretien : stabilisation des dépenses
- Fournitures de bureau : preuve de l'efficacité d'un contrôle de gestion et des commandes , les dépenses ont été divisées par 2 en trois, quatre ans. *La consommation est toujours importante (consommables informatiques par ex) mais la politique d'achats porte ses fruits*
- Subventions aux associations culturelles :

Monsieur BOULEY à Madame PRAT : *ce document n'a rien d'officiel, mais Madame PRAT, il vous montre bien l'évolution des dépenses au niveau des associations culturelles. Le montant est en hausse mais il est conforme bien sûr au budget voté l'an dernier. Une subvention votée est distribuée à 100% en fin d'année.*

- Coopératives scolaires : subventions maintenues à un niveau élevé par choix politique. *Elles avaient été fortement augmentées par l'ancienne municipalité en 2000 et la décision a été prise de maintenir ce niveau jusqu'en 2004. On redonnera encore « un petit coup » en 2005 car les coopératives scolaires font de plus en plus de choses et ont donc besoin de plus en plus de moyens.*
- Syndicats Intercommunaux : les subventions vont disparaître car la plupart des syndicats ont été dissous, *quant au SIARCE il est fiscalisé et fortement*
- Ordures ménagères : stabilisation, ce qui n'est pas facile sur ce chapitre. En 2006, la compétence sera peut être alors transférée à la CCVE.

- Evolution de recettes : TH, TF, TP (attribution de compensation) ; recettes de fonctionnements.

Monsieur BOULEY : *en exemple les recettes liées aux droits de mutation sont en hausse. Les notaires expliquent ceci par une activité de négociations importante sur la ville, pas parce que les gens se sauvent car les impôts sont trop chers comme je l'ai entendu dire, mais parce que des retraités ont des maisons trop grandes par rapport à leur besoin chez Levitt, et qu'il n'y a pas d'appartements assez luxueux sur la ville. Alors ils vont ailleurs, au Coudray-Montceau par exemple ou en province. Les maisons restent 15 jours en agence et sont rachetées tout de suite. Les notaires estiment à près de 25 % l'augmentation du prix des maisons en 2004 à Mennecy. Comme la taxe est un pourcentage du prix de la vente, les droits de mutations augmentent.*

Monsieur BOULEY apporte également des précisions sur la taxe électricité:

Sur votre facture EDF, on prend 8% pour la ville. Cette taxe est constante alors qu'il y a plus de maisons, donc plus de consommation électrique. En fait, cette stabilité s'explique parce que, d'après les services EDF, les gens font plus attention à leur consommation électrique, évitent le gaspillage malgré l'augmentation du nombre de postes et de compteurs EDF.

- Masse salariale : stabilité en 2002/2003 ; 2004 enregistre les hausses de cotisations sociales (retraites) à effectif constant
- Recettes d'investissements : la FCTVA s'accroît car la commune relance les investissements
- Amendes de police : hausse non pas liée à l'activité de la PM mais à la redistribution faite à l'échelon départemental

Monsieur BOULEY commente ensuite un graphique sur l'évolution réelle des dépenses d'investissement.

Quand on est arrivé en 2001, finances obligent, puisque l'on n'a pas souhaité augmenter fortement les impôts, on s'est serré un peu la ceinture au niveau des dépenses d'investissement, et on ne voulait pas non plus emprunter de trop ; l'excédent de fonctionnement n'assurait pas l'autofinancement nécessaire à cet investissement.. On voit qu'en 2004, on est bien reparti sur les dépenses d'investissements et, 2005, en tenant compte des reports, sera encore meilleur.

Ce sont les choses les plus significatives ; je n'ai pas pris ce qui était meilleur pour le budget ou pas meilleur, j'ai pris ce qui pouvait être comparé, le reste est moins sensible.

Ceci est un préalable au débat d'orientation budgétaire.

Je vous ai fait une petite note de synthèse sur ce DOB, ou tout au moins ce que pense la majorité. Mais puisque c'est un débat d'orientation budgétaire, il va être ouvert après mon introduction.

Je vous passerai tout ce qui concerne le projet de Loi de Finance sur le plan national. Mais je vous parlerai de ce que cette Loi de Finance a comme impacts sur Mennecy.

L'enveloppe de la DGF, pour l'ensemble des collectivités, pas seulement pour les communes, augmente de 3,29 % sur le plan national. Ce qui ne veut pas dire que notre DGF va augmenter de 3,29 %, ce serait trop beau. La méthode d'attribution est très compliquée, en ce qui me concerne je ne suis pas capable de la maîtriser, on la prend comme elle vient.

Madame PRAT : *Ce qu'il faut prendre en considération pour le calcul de la DGF, c'est que c'est 3,29 mais on va ponctionner pour la péréquation et surtout pour l'Interco. Donc, la DGF va être autour de 2,5. On enlève d'une part pour en redonner d'autre part ; c'est cela les dotations.*

Monsieur BOULEY : Cela je le savais Madame PRAT. J'ai dit que sur le plan national, l'augmentation était de 3,29 et que j'étais bien incapable, parce que je ne sais pas toujours bien calculer, cela a été écrit dans la presse..., je suis bien incapable de vous dire aujourd'hui combien on aura à Mennecy. Je vous le dirai probablement après le 15 février, quand j'irai sur le site Internet et que j'aurai le montant exact, celui qui figurera d'ailleurs dans le budget.

Ensuite, les autres dotations sont peu significatives, la DSI par exemple. Il y aura une revalorisation de la DGF, sans rentrer dans le détail, la DGF est calculée en dotations et 2 à 3 ans après, elle est recalculée. Si il reste de l'argent, il est redistribué à nouveau. Mais cela représente peu. Néanmoins, pour la commune, on peut penser que la DGF s'approchera des 2% et même les dépassera, mais cela n'engage que moi.

La taxe professionnelle, je n'en parle plus puisqu'elle sera reversée au titre de l'attribution de compensation par l'Interco.

En ce qui concerne les orientations budgétaires pour 2005, et pour lancer le débat, ce que souhaite la majorité c'est que, au niveau du fonctionnement, on continue à maîtriser les dépenses. Il faudra donc continuer à accentuer la politique de stabilisation des charges de fonctionnement ; je rappelle qu'elles étaient de 14 439 735 € en 2002 et 14 007 425 € en 2003 soit -3%, en 2004 de 14 559 795 € soit - 3,94%. Sans rien dévoiler, car cela a déjà été débattu dans des commissions ou autour de cette table, on souhaite maîtriser le déficit de l'école de musique, qui compte tenu de l'étude faite, s'accroît de manière exponentielle depuis quelques années. On souhaite donc limiter à 500 000 euros dans un premier temps ce déficit en 2005, en attendant d'avoir une approche plus précise de son fonctionnement et des possibilités supérieures d'économie ou pas. Il faudra tout de même tenir compte des hausses obligatoires des salaires, puisque le gouvernement a opté pour une augmentation de 1% des fonctionnaires sur l'année soit 0,5% au 1^{er} février et 0,5% au 1^{er} novembre. Sans oublier la hausse significative de la cotisation à la CNRACL, caisse de retraite, de 0,40% et une cotisation supplémentaire de retraite sur les primes de 0,5%. Plus diverses mesures catégorielles que le gouvernement a annoncé, la prime au bas salaires par exemple ou encore l'incidence glissement technique vieillesse, les montées d'échelon ou de grade. Et puis le régime indemnitaire que l'on met en place en 2005, dont la somme attribuée pour 2005, compte tenu de ce que l'on a voté, est de 55 000 euros pour les 10 mois.

Madame MULLER : Est-ce que l'on peut savoir comment a été calculée la somme de 55 000 euros pour le régime indemnitaire ?

Monsieur BOULEY : On va vous l'expliquer tout à l'heure. (point n° 12 de l'ordre du jour)

Monsieur BOULEY reprend l'annonce des orientations :

Naturellement, on va continuer la politique de la jeunesse par le Contrat Temps Libre, voire même essayer d'accroître son fonctionnement. Donc forcément des dépenses supplémentaires, mais qui engendrent des recettes supplémentaires puisque la CAF participe très largement à ces dépenses. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on aura les augmentations inévitables des services. Pour les dépenses d'investissement, c'est quelque chose de nouveau, mais pour éviter ...je croyais avoir la question tout à l'heure plutôt qu'une question très administrative, je pensais avoir une question de fond sur le compte administratif. Il y a quelque chose qui me choque profondément dans le compte administratif, c'est que au niveau de l'investissement, il y avait une réalisation à 36% donc vu de l'extérieur cela peut être très choquant.

Certes, vous connaissez tous à peu près l'explication, mais je préfère encore la dire. Ce faible taux de réalisation est dû, comme je vous l'avais expliqué au mois de septembre et vous

m'aviez suivi, au fait que nous allions engager un certain nombre de dépenses qui allaient nous permettre de monter d'abord des dossiers de subventions pour la CAF. Ainsi, pour la Maison de la Petite Enfance il fallait aller très vite car on avait l'objectif de la fin d'année. Nous avons aussi l'opportunité, certes Madame PRAT n'était pas d'accord mais on l'a fait quand même, d'acheter la ferme rue de Milly et également la possibilité, pour financer tout cela, d'avoir un emprunt à un taux très intéressant, que nous avons d'ailleurs eu de manière encore plus intéressante : 3,47 % c'est quelque chose que l'on ne retrouvera pas. Mais naturellement, en deux mois de temps, il n'était pas possible de tout réaliser, d'où ce faible taux de réalisation des dépenses d'investissement. Il faut l'expliquer, car si l'on regarde les chiffres bêtement, on peut ne pas être fier de ce Compte Administratif pour sa partie réalisation. Par contre, au niveau du fonctionnement, on peut être fier car les dépenses ont été réalisées à hauteur de 86% et les recettes sont supérieures aux prévisions, ce qui montre un bon équilibre. Globalement, nous avons un excédent de plus de 700 000 euros. Cet excédent correct va nous permettre d'appréhender le budget primitif de bon augure. Donc, pour les dépenses d'investissement, on va mettre en place ce que l'on appelle les AP-CP. Ce sont des programmes d'autorisation. Ainsi, si on avait fait cela en 2004 pour le terrain de sports pour lequel on a toujours le report de la quasi totalité de la somme parce que la seule facture faite est celle des sondages de terrains, on pouvait voter le crédit en 2005 mais faire apparaître le projet en 2004. C'est très technique. Dans le budget de cette année on appliquera cela pour au moins un programme.

Monsieur BOULEY laisse la parole à Karen LATIMIER, Directrice du Service des Finances, pour une explication théorique et pédagogique à l'assemblée sur les AP-CP, Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements.

Monsieur PEZAIRE : *En fin de compte, c'est ce que fait l'Etat avec son budget, par exemple pour un porte-avion nucléaire, il y a une autorisation de programme sur le montant total qui est ensuite décliné en crédits de paiement chaque année. C'est une très bonne pratique.*

Madame PRAT : *Le maître mot de cette technique c'est « planification » ; cette logique de planification sous-entend une obligation de prospective fiscale. Donc peut-être que cela va aider certaines mairies à ne pas faire n'importe quoi. C'est une excellente technique.*

Monsieur BOULEY reprend : *La totalité des dépenses d'investissement sera financée d'une part par des subventions et d'autre part par l'autofinancement dégagé. Nous ne souhaitons pas recourir à nouveau à l'emprunt puisque l'endettement de la commune, qui est faible aujourd'hui je vous le rappelle, 9 738 000 euros au 1^{er} janvier soit 751 euros par habitant, est largement en dessous de la moyenne de l'Ile de France, et on ne souhaite pas passer au dessus.*

En conclusion de cette ouverture de débat, le budget primitif 2005 sera établi en concordance avec les objectifs suivants :

- *un bon équilibre dépenses/recettes de fonctionnement*
- *un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement sans mobiliser d'emprunt nouveau*
- *la mise en place d'un système d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements.*

Monsieur Le Maire, le débat est ouvert.

Quelques minutes de silence.

Il n'y a aucune intervention de la part des conseillers.

Monsieur MONIER : *Faute de combattant, on passe au point suivant.*

3) Demande de subvention : DGE travaux

Monsieur BOULEY expose les demandes de subventions au titre de la DGE concernant les travaux

Les travaux souhaités se divisent en deux volets :

Premier volet : « Scolaire » avec des réfections à l'école maternelle de la Verville, à l'école primaire des Myrtilles, dans les cantines des bâtiments scolaires. Monsieur BOULEY détaille ces travaux et leurs coûts.

Il précise que c'est la troisième année consécutive qu'une part très importante du budget d'investissement est consacrée au secteur scolaire et donc aux enfants.

Deuxième volet : « Amélioration de l'environnement et du cadre de vie »

L'enfouissement des réseaux et éclairage public, rue de l'Arcade correspond à la troisième tranche du contrat triennal

Aucune question ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

4) Demande de subvention : DGE scolaire

Monsieur BOULEY précise que cette demande vise le remplacement de mobilier vétuste dans les classes et pour les cantines scolaires

Aucune question ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

5) Demande de subvention : DGE informatique

Monsieur BOULEY indique qu'avec l'aide de Monsieur Bernard MARTY, le Plan Informatique défini au début du mandat, a permis d'équiper quasiment toutes les écoles. Il reste à mettre en place un système intranet pour une meilleure communication entre services, à revoir les systèmes de sécurité et remplacer les serveurs centraux obsolètes.

Il précise que les DGE sont de 20% pour la partie scolaire et travaux et de 40% pour l'informatique, puis il détaille le projet de plan de financement de ce dossier.

Aucune question ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

II URBANISME/TRAVAUX **Rapporteur : Daniel PERRET**

Monsieur PERRET étant absent (hospitalisation), Monsieur MONIER est rapporteur des dossiers Urbanisme/Travaux. Monsieur MESLIN, Directeur des Services Techniques est présent pour répondre aux éventuelles questions sur ces dossiers.

6) Budget eau potable : Compte Administratif 2004 et compte de gestion du receveur municipal.

Monsieur MONIER donne lecture de la délibération et de la note de présentation. Le Compte Administratif y est exposé tant en investissement qu'en fonctionnement.

Monsieur PEZAIRE : *Concernant les charges externes, il est inscrit 65 350 euros correspondant à la mise à disposition de personnel du budget principal au budget eau potable, je voudrais savoir, combien y a-t-il de postes et quels sont les types de poste ?*

Monsieur MONIER répond que cela concerne deux postes.
(réponse complétée par Monsieur MESLIN hors micro)

Pas d'autres questions ; Monsieur Le Maire quitte la salle et cède sa place à Madame LANGUET, 1^{er} Maire Adjoint qui procède au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, Adopte à la majorité.

POUR	21	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENT	1+1	Sophie BERNARD, Joël MONIER (le temps du vote)

7) Budget Assainissement : Approbation du Compte Administratif

Monsieur MONIER donne lecture de la délibération

Pas de question ; Monsieur Le Maire quitte la salle et cède sa place à Madame LANGUET, 1^{er} Maire Adjoint qui procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	21	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENT	1+1	Sophie BERNARD, Joël MONIER (le temps du vote)

8) Motion contre l'implantation d'une aire de grand passage à Lisses.

Monsieur MONIER exprime sa préoccupation concernant l'éventuelle implantation d'une aire de grand passage de 240 places de caravanes, située entre Lisses et Echarcon. Monsieur LAFONT, Maire de Lisses, a demandé à Mennecy son adhésion à une motion contre cette aire de grand passage. Monsieur MONIER donne lecture de la motion prise par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Evry-Centre Essonne.

Madame ROYER : *Je comprends très bien la contre proposition. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que personne ne fait de proposition, tout simplement. Parce que ces gens du voyage et cette grande aire, il va bien falloir la mettre quelque part, chez les autres certes, mais pourquoi simplement faire contre. Une autre proposition serait intéressante or il n'y a rien de proposé, par aucune commune ni communauté.*

Monsieur MONIER : répond qu'un grand débat est en cours sur le sujet et que l'on évoque des terrains militaires désaffectés. *Mais la Grande Muette n'est pas facile à aborder, et je n'ai pas d'informations suffisantes à communiquer ce soir.*

Monsieur PEZAIRE : souhaite préciser que , *de par la loi, les collectivités locales réalisent des aires d'accueil des gens du voyage et il est convenu que c'est au Préfet de chercher justement dans les terrains de l'Etat, pas forcément militaires, ceux qui pourraient correspondre aux grands passages, d'où cette motion. Cela se retrouve un peu partout en France, de temps en temps c'est à l'Etat de résoudre ce qui lui correspond de par l'ampleur de ces grands passages.*

Pas d'autres questions ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
ABSENT	1	Sophie BERNARD

9) Demande de subventions auprès de la Fédération Française de Football (complexe sportif « la Remise du Rousset »)

Monsieur MONIER donne lecture de la délibération.

Monsieur BOUCHERY interroge sur d'éventuelles subventions de la Fédération Française de Rugby.

Monsieur MONIER répond que cette Fédération n'octroie rien. Le rugby est amateur alors que le football est professionnel.

Madame LANGUET précise qu'une demande avait tout de même été faite.

Pas d'autres questions ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

(Cassette n°2)

10) Marchés de travaux à l'Orangerie II : attribution des lots 1, 2, 4,5 et 6

Monsieur MONIER donne lecture de la délibération.
Pas de question ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	22	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENT	1	Sophie BERNARD

11) Prescription d'une Mise en Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols sur la zone UAd, Maison de la Petite Enfance

Monsieur MONIER s'assure que tous les conseillers ont pris connaissance de la délibération puis donne lecture de la note de synthèse.
Suite à cette lecture, il ajoute que *Madame l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour mener à bien cette entreprise.*

Pas de question ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

III RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

12) Régime Indemnitare du personnel

Monsieur BAZOT donne lecture de la note de synthèse qui reprend l'objet du régime indemnitaire, les contraintes, les objectifs de la Municipalité, la mise en œuvre, la transposition des indemnités actuelles, les critères d'attribution, et les observations.

Il ajoute que dans la délibération figurent les coefficients proposés pour chaque cadre d'emplois et pour chaque filière.

Il répond à la question de Madame Royer concernant la somme de 55 000 euros : *la base de discussion est de 66 000 euros sur 12 mois mais comme le régime sera mis en place au mois de mars, cela revient à 55 000 euros sur 10 mois. Ce montant a été déterminé en prenant toutes les économies faites lors des trois dernières années sur la gestion des frais de personnel et, d'autre part, on a souhaité définir une somme qui soit significative et motivante pour le personnel.*

Madame ROYER : *Cela veut dire que vous avez fait une simulation ?*

Monsieur BAZOT : *Absolument. Nous avons mis en place un fichier Excel avec des simulations avant de mettre en place le nouveau régime indemnitaire.*

Madame ROYER : *Je suppose que cette somme vous permet de rester dans un pourcentage de la masse salariale...*

Monsieur BAZOT : *Absolument*

Madame ROYER souhaite obtenir une précision concernant les transpositions et notamment les changements de primes .*Qu'est-ce que vous entendez par ce changement de primes ?*

Monsieur BAZOT : *Par exemple il existait une enveloppe complémentaire qui n'existe plus dans le nouveau régime indemnitaire. Donc, il va falloir la transposer en IAT. Le montant qui existait en enveloppe complémentaire d'une personne de catégorie C par exemple sera euro pour euro transféré dans la nouvelle prime appelée IAT définie dans le nouveau régime indemnitaire*

Madame ROYER : *Donc un agent qui n'avait pas droit à l'IAT ne pourra pas bénéficier de ce changement de prime ?*

Monsieur BAZOT : *Aujourd'hui, il y a des primes pour tous les agents. Il y a un répertoire de 64 ou 65 primes de disponibles.*

Monsieur BOUCHERY : *Concernant les enseignants de l'école de musique (inaudible)*

Monsieur BAZOT : *Aujourd'hui ils n'ont pas de régime indemnitaire donc il n'y a rien de changé.*

Monsieur BOUCHERY : *Ils y ont droit.*

Monsieur BAZOT : *On peut effectivement délibérer pour leur attribuer du régime indemnitaire mais pour l'instant cela n'a jamais été fait. Actuellement, ils n'en ont pas, ni les titulaires, ni les CDD de l'école de musique. Mais c'est un débat que l'on pourra revoir dans une commission car, tout à l'heure, Monsieur Le Maire annoncera la création d'une nouvelle commission.*

Monsieur BOUCHERY : *Et pourquoi ne la touchent-ils pas ? Parce qu'ils ne sont pas considérés jusqu'ici comme des employés municipaux ?*

Monsieur BAZOT : *Pas du tout. C'est qu'ils sont sur un régime complètement différent des employés municipaux puisque les personnels du Conservatoire sont rémunérés sur 52 semaines et ne travaillent que 36 semaines. Ils ne sont pas sur le régime des 35 jours de congés payés des agents communaux.*

Monsieur PEZAIRE : *Quel a été l'avis des membres du CTP ?*

Monsieur BAZOT : *L'ensemble des membres du CTP a été assez favorable à ce régime indemnitaire proposé parce qu'il est motivant pour les agents et qu'il est basé sur des objectifs d'amélioration du ServicePublic.*

Monsieur MONIER précise qu'un professeur de l'école de musique était présent lors de la réunion du CTP.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

13) Augmentation du temps de travail d'un agent contractuel (stetching)

Monsieur BAZOT donne lecture de la note de présentation. Celle-ci définit les conditions d'augmentation du temps de travail de l'éducateur des activités sportives, afin de répondre à la demande concernant les cours de gymnastiques organisés par la Ville.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

14) Détermination du tarif de la vacation pour l'intervention d'un animateur jeunesse

Monsieur BAZOT donne lecture de la note de présentation. Il explique les modalités de calcul de la rémunération de cette vacation.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

15) Créations de 3 postes d'agents de sorties d'écoles

Monsieur BAZOT donne lecture de la note explicative. Il informe les conseillers de la démarche effectuée auprès des services de la Sous-Préfecture pour connaître les modalités de recrutement sur ces postes d'agents de surveillance des sorties d'écoles, sachant qu'aucun grade n'est prévu pour assurer cette mission.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

IV TRANSPORTS/ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Daniel BAZOT

16) Délibérations du Conseil Communautaire

Monsieur BAZOT rappelle que lors de la création de la CCVE, une des premières compétences transférées a été celle des Transports. Au Conseil Communautaire du 21 décembre 2004, 3 délibérations ont été proposées et adoptées à la majorité. Il s'agit d'une délibération portant transfert de charges lié au transfert de la compétence Transport Scolaire des élèves des écoles maternelles des communes de Ballancourt su Essonne, Cerny, Champcueil, Itteville et Saint-Vrain ; la seconde délibération concerne une régularisation financière liée au transfert de charges pour le dernier trimestre 2004 et la troisième porte sur le transfert de charges relatif aux activités de transport assurées par le SISFA pour les communes de Baulne et la Ferté Alais.

En application de l'article L 5211-17 du CGCT, chacune des communes membres de la CCVE, dont Mennecey, doit se prononcer sur ces propositions qui ne deviendront définitives qu'après leur adoption à la majorité qualifiée.

Monsieur PEZAIRE : *Qui est notre représentant à la commission Transfert de Charges ?*

Monsieur BOULEY répond qu'il s'agit de la même représentation que pour les finances : Daniel BAZOT, Bernard BOULEY.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

17) Tarifs pêche 2005 à l'Etang de la Patte d'Oie

Monsieur BAZOT donne lecture de la note explicative qui précise que les tarifs du droit de pêche à l'Etang de la Patte d'Oie n'ont pas été réactualisés depuis une délibération du 19 décembre 1996 d'où la nécessité de cette proposition. Monsieur BAZOT annonce les différents tarifs.

Monsieur MONIER insiste sur le fait que la pêche est gratuite pour les Menneçois, seuls les « extérieurs » payent.

Monsieur BOUCHERY demande combien de cartes ont été vendues l'an dernier aux extérieurs.

Monsieur BAZOT : *Aucune l'année dernière.*

Monsieur BOUCHERY : *Est-ce qu'on est pas en train de voter un impôt qui coûte plus cher à être perçu que de mettre la gratuité ?*

Monsieur BAZOT explique qu'aucune carte n'a été vendue car d'une part le site était fermé plusieurs mois pour travaux et d'autre part, personne n'était certifié pour aller collecter et vérifier les cartes de pêche sur place. A présent, une personne est habilitée par la Préfecture.

Monsieur BOUCHERY : *Dans beaucoup de communes cette taxe n'est plus perçue parce que cela coûte plus cher ; la preuve , on est obligé de payer une personne habilitée à contrôler, plus une personne qui vend la carte ; je pense que cela ne rapportera rien à la commune.*

Monsieur BAZOT : Les cartes sont vendues par le service de l'Etat Civil à la Mairie donc cela ne coûte rien.

Monsieur BOUCHERY : Si, cela coûte le temps passé par la personne de l'Etat Civil.

Monsieur BAZOT : Il ne faut pas exagérer. De plus, la personne habilitée à la Patte d'Oie fait en même temps des animations avec les enfants, donc cela ne prend pas plus de temps. Le but est d'avoir une petite somme pour réempoissonner la Patte D'Oie ; c'est le seul objectif.

Pas d'autres questions ; Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	27	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND
ABSENT	1	Sophie BERNARD

18) Plan de protection de l'atmosphère pour l'île de France

Monsieur BAZOT rappelle que le Plan de Protection pour l'Atmosphère constitue le dernier grand dispositif issu de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Monsieur BAZOT ajoute que le document complet est disponible au service Environnement pour consultation, en complément de la note explicative et de la délibération.

Monsieur MOIRE : concernant la mesure réglementaire sur les chaudières, *est-ce que les particuliers seraient susceptibles d'y souscrire ?*

Monsieur BAZOT : *Non, aujourd'hui sont essentiellement visées les industries et les automobiles.* Monsieur BAZOT ajoute que ce qui est demandé à travers la délibération, c'est aussi une application des normes aux Centres de Traitements tel que celui de Vert Le Grand, malgré les coûts importants que cela représente pour les entreprises concernées.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

19) Motion pour l'amélioration de la qualité de service sur la ligne D du RER

Monsieur MONIER précise que cette délibération permet de répondre à une des questions écrites posées par Monsieur REYNAUD sur ce sujet.

Monsieur BAZOT donne lecture de la note explicative qui dépeint les dysfonctionnements répétés sur la ligne D du RER et liste les différentes démarches qui seront entreprises pour une amélioration de ce service utilisé par de nombreux Menneçois.

Monsieur BOUCHERY (difficilement audible) remercie le Conseil Municipal au nom de Monsieur REYNAUD.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

Rapporteur : Madeleine FIORI

20) Pôle Loisirs et Découvertes : participation des usagers.

Madame FIORI lit à l'Assemblée la notice explicative qui définit les critères de la participation financière à réclamer auprès des usagers pour les manifestations organisées par le Pôle Loisirs et Découvertes, puis donne lecture de la délibération.

Monsieur BOUCHERY : *Moi j'ai deux remarques : concernant le deuxième « VU » « Vu la légalité de la création de ce service public à caractère culturel, donc administratif », cela me paraît curieux, il est administratif et culturel. Ce n'est pas parce qu'il est culturel qu'il est administratif. Deuxièmement, je voudrais rappeler à Monsieur BOULEY, la discussion du jour de la première délibération. Monsieur BOULEY avait dit « Aujourd'hui, l'engagement de l'équipe municipale, et moi je vote pour cette délibération, si on confirme bien ce que j'ai entendu en Bureau Municipal, pour les dépenses affectées, on aura les recettes correspondantes ; on va être en phase avec l'optimisme de Monsieur Le Maire ». Donc autrement dit aujourd'hui, on va tout à fait à l'envers de ce qu'avait dit Monsieur BOULEY au mois de juin 2004.*

Monsieur BOULEY : *Pas forcément. On n'a pas parlé de déséquilibre, on a parlé de non justification. Vous avez vu les budgets qui sont en face de ce Pôle Loisirs et Découvertes : on a parlé d'un budget de 14 millions d'euros et là on passe une grande partie du Conseil pour 2 000 euros. Je réponds clairement que nous avons pris l'engagement que les recettes allaient essayer d'équilibrer les dépenses et cela va être notre objectif.*

Monsieur BOUCHERY : *Ce n'est pas vrai. Vous ne couvrirez pas toutes les dépenses puisque vous ne voulez pas prendre tout en compte. Monsieur REYNAUD a demandé un calcul, on ne lui a toujours pas fourni donc quelque part cela vous dérange de le fournir. Deuxièmement, j'estime que même si ce n'est qu'une somme minime, un engagement est un engagement. Vous aviez pris un engagement d'équilibre, vous devez le tenir. Autrement, on aurait très bien pu créer autre chose.*

Monsieur MONIER : *On prend en note votre réflexion.*

Monsieur PEZAIRE suggère de remplacer le mot « fonctionnaire » par le terme « agent » dans la dernière phrase de la délibération pour viser aussi les non titulaires qui seraient concernés.

Madame FIORI remercie Monsieur PEZAIRE ; la modification sera faite.

Pas d'autres questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	22	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET,
-------------	----	--

		Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
CONTRE	5	Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Danièle MULLER
ABSTENTION	5	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENT	1	Sophie BERNARD

VI / PATRIMOINE

Rapporteur : Chantal LANGUET

21) Demande de subvention pour la restauration du tableau « L'Apothéose de Saint-Denis »

Madame LANGUET : rappelle que ce très grand tableau se trouve derrière l'autel de l'église de la ville. C'est sur les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles que la restauration de cette oeuvre est aujourd'hui proposée.

Après consultation d'experts, le devis, pour une somme de 8 610 euros HT de Monsieur ARGUILLERE a été retenu. Il s'agit de la somme maximale. En effet, si la restauration s'avérait plus légère à réaliser, cette somme serait revue à la baisse.

Madame LANGUET informe ensuite des possibilités de subventions accordées par l'Etat (50%) (DRAC) et le Conseil Général (30%) dès le vote de cette délibération.

Pas de questions, Monsieur Le Maire procède au vote :

Le Conseil Municipal, après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

VII / CULTURE

Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

22) Création d'une commission municipale « Conservatoire de Musique »

Monsieur CROULLEBOIS, en réponse à la proposition de Monsieur REYNAUD lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2004, propose la création d'une Commission Municipale spécifique au Conservatoire de Musique.

Monsieur MONIER ajoute qu'il appartient à chaque groupe de proposer son ou ses représentants.

La composition la Commission est :

- Groupe Mennecey avec Vous

Joël MONIER, Annie BERTHAUD, Josette LACOMME, Daniel BAZOT, Alain CROULLEBOIS, Hervé MARBEUF,

- Groupe Mennecey Maintenant :

Michel BOUCHERY

- Groupe Mennecey avant Tout

Jouda PRAT

- Groupe Agir pour Mennecey

Christine COLLET.

Pas de question, Monsieur Le Maire procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité.**

POUR	32	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Sophie BERNARD

Monsieur Le Maire annonce la reprise de la délibération concernant le Compte Administratif de l'exercice 2004.

Il informe les conseillers que des documents ont été remis en cours de séance à l'opposition afin de répondre à la réclamation faite alors par Madame PRAT. Il est donc à présent possible de soumettre cette délibération au vote.

Monsieur Le Maire quitte la salle et cède sa place à Madame LANGUET, 1^{er} Maire Adjoint, qui procède au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité.**

POUR	21	André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS,
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE
ABSENT	1+1	Sophie BERNARD, Joël MONIER (le temps du vote)

VIII / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MONIER dit que les réponses aux questions du groupe Mennecy Maintenant concernant les dysfonctionnements du RER D et concernant le Pôle Loisirs et Découvertes ont été données à travers des délibérations votées à cette séance.

En information générale, il communique le calendrier (mis sur table à disposition des conseillers), des rencontres et échanges prévus avec les représentants de Renningen.

Puis, Monsieur MONIER donne lecture d'un courrier que Monsieur REYNAUD lui a adressé dont le sujet est :

«... l'adhésion de Monsieur MONTREUIL à un mouvement politique qui ne fait pas parti de ceux qui soutenaient notre liste et desquels notre groupe des élus Mennecy Maintenant peut aujourd'hui se réclamer. Par souci de transparence et afin de lever toute ambiguïté, je vous informe par la présente, que à l'unanimité, les autres élus du groupe Mennecy Maintenant , ont pris la décision de ne plus reconnaître monsieur Pierre MONTREUIL comme l'un de ses membres. Je vous demande de bien vouloir noter que en conséquence, Monsieur Pierre MONTREUIL ne peut plus à compter de maintenant se prévaloir d'une appartenance à Mennecy Maintenant lors de ses interventions en Conseil Municipal. Dans la mesure où notre groupe s'est vu attribuer deux places dans chacune des commissions municipales, je vous propose de remplacer Monsieur Pierre MONTREUIL dans les diverses commissions de la manière suivante :

-commission Finances/Affaires économiques/Intercommunalité : remplacement par Madame ROYER

-commission Communication/Animation : remplacement par Monsieur BOUCHERY

-commission Environnement/Sécurité : remplacement par Monsieur REYNAUD.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à la situation nouvelle ainsi créée, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, mes salutations les plus cordiales » Signature : Jean-Paul REYNAUD.

Monsieur MONIER lit ensuite partiellement le courrier de Monsieur MONTREUIL écrit à Monsieur REYNAUD

« Mon Cher Jean-Paul,

Je pense que tu fais parti des élus les plus brillants de notre Conseil et cela est reconnu par beaucoup. Aussi soit assuré ainsi que l'ensemble des élus du groupe Mennecy Maintenant de mon estime, de mon aide et de mon amitié. » Signature : Pierre MONTREUIL.

Monsieur MONIER ajoute :

Pour l'instant nous ne donnons pas de suite à ce problème de commissions car c'est un peu rapide. Nous en reparlerons lors du Conseil du 24 mars.

Monsieur Le Maire souhaite une bonne soirée à tous et lève la séance à 21h30.

Le Maire,

Joël MONIER.